

## **COMPTE-RENDU DETAILLE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2018**

Nombre de membres en exercice : 15

Présents et représentés : 11

Compte rendu affiché le /06/2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-neuf mai, à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 24/05/2018, et sous sa présidence.

**Présents** : Michel MERMIN, Maire, David MERY, Virginie BOUVARD, Christiane BOURAS adjoints, Sandrine BAUDET, Elodie BUSSAT, Philipp FUHRMANN, Daniel FOEX, Matthias BLANDIN, Jean Romain BRIQUE conseillers.

**Procuration** : Patrice LACHENAL à Michel MERMIN.

**Absents** : Carole CONS, Cécile DUPARC, Philippe SAUTIER et Tanaïs DE SURMONT.

A été nommée secrétaire : Christiane BOURAS.

Le compte-rendu du 26/04/2018 est approuvé à l'unanimité.

### **1. Intercommunalité :**

**Déchets**: M. le Maire explique qu'un groupe de travail sur les déchets sauvages a été créé.

Les objectifs porteront sur :

- La gestion des containers « pleins » et les déchets déposés de ce fait sur le côté.
- Le projet d'installation d'un container « gros cartons » dans chaque commune.

**Eau-assainissement** : Le tarif de la part « eau potable » connaîtra une hausse et passera de 1.43€/m<sup>3</sup> à 1.53 €/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> juillet 2018 afin d'anticiper l'avenir et de maintenir un bon fonctionnement de l'alimentation en eau. La part « assainissement » n'est pas modifiée en 2018.

**Contrat Local de Développement (CLD)** : M. le Maire explique que le CLD est associé à une démarche de développement durable du territoire. Une commission, composée de citoyens « non élus », acteurs socio-économiques et membres d'associations, a été créée. Tous sont désireux d'apporter leur contribution au développement du territoire et de s'associer aux réflexions du CLD. Les missions peuvent porter sur l'organisation de manifestations, sur des initiatives de sensibilisation, ou encore des démarches prospectives.

**Maison de Santé** : Les plans de cette future structure, située à Valleiry et d'une superficie de 1 250 m<sup>2</sup>, ont été présentés aux 9 communes du Vuache. Le coût prévisionnel de ce projet, regroupant une équipe pluri professionnelle, est estimé à 2.7 millions d'euros.

### **2. Extension Boulangerie :**

**Travaux** : Ils ont démarré le vendredi 25 mai. Les places de stationnement « minutes » ont été supprimées ainsi que la place handicapée pendant la durée des travaux. La boulangerie fermera 2 à 3 semaines courant octobre.

**Emprunt** : Dans le cadre de cette extension, M. le Maire présente à l'assemblée les offres de prêts proposées par la Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole des Savoie.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition du Crédit Agricole des Savoie, offre la plus intéressante, pour un montant de 180 000 € au taux fixe de 1.15 % sur une période de 10 ans.

**Subvention** : M. le Maire rappelle que la commune a sollicité une aide financière, pour l'extension de la boulangerie, au titre du Fonds Départemental pour le Développement des

Territoires. Dans ce cadre une subvention de 60 000 € a été attribuée. Il convient aujourd'hui d'autoriser M. le Maire à signer le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour l'obtention de cette somme. L'assemblée, à l'unanimité, approuve cette proposition.

### **3. Extension Cantine :**

Emprunt : M. le Maire présente à l'assemblée les offres de prêts proposées par la Caisse d'Épargne, le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole des Savoie pour le financement de cet agrandissement.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition du Crédit Agricole des Savoie, offre la plus intéressante, pour un montant de 130 000 €, au taux fixe de 1.15 %, sur une période de 10 ans.

### **4. PLU :**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le recours gracieux de la Préfecture demandant entre autre la suppression de la zone 1Aub au Pré de Novéry. Le Conseil Municipal n'avait pas souhaité répondre aux doléances de M. le Préfet sur ce secteur. Dans le cadre de cette affaire, la commune a reçu, fin mai, un recours contentieux de la Préfecture au Tribunal Administratif.

Dans le cadre de cette affaire, l'assemblée, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant à ester en justice et choisit Me Julien FAVRE (Annecy) pour défendre les intérêts de la commune.

### **5. Urbanisme :**

#### Déclarations préalables :

- Mme Marie-Claude CHAUSSE : 666 Route de Vigny – fermeture du couvert, création d'un mur de soutien et pose d'une clôture – la commission souhaite un rendez-vous avec la propriétaire pour avoir des renseignements complémentaires.
- M. Antonino CHINES : 55 Route de la Crapière – pose de deux velux et réfection des jointures des pierres de façade – avis favorable.
- M. Jacques DOARE : 36 Route de la Crapière – Ravalement de façade – avis favorable.
- Mme Ana GAIVOTO : 34 Impasse des Frênes – pose d'une clôture – avis favorable.
- M. Boris LABOURIER : 90 Route du Devin – création d'un abri-voiture – avis favorable.
- M. Patrick MAGNIN : 225 Route du Champ à la Moine – aménagements extérieurs – avis favorable.

#### Permis de construire :

- M. Bruno DUPERRIER : 1299 Route du Mont – Rénovation et aménagement d'une habitation existante – avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.

### **6. Scolaire :**

Personnel : Deux postes d'adjoints techniques (cantine- entretien- garderie du soir), à temps non complet, seront créés au 1<sup>er</sup> septembre au sein des écoles. Les publicités des postes seront affichées dans les commerces et sur les panneaux d'affichage.

Vidéo-projecteurs : Les quatre salles de l'école élémentaire seront équipées de vidéo-projecteurs prochainement.

Effectifs : La légère augmentation des effectifs à la rentrée prochaine ne permettra pas l'ouverture d'une neuvième classe.

### **7. Auberge de la Goutte d'Or :**

Suite aux demandes de devis effectuées auprès des sociétés, DDH et CULLIGAN, pour l'installation d'un adoucisseur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition, la moins disante, de la société DDH pour un montant de 3 587 € TTC et du contrat d'entretien annuel proposé.

## **8. Travaux :**

Epagny : Dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie, M. le Maire rappelle qu'un avenant d'un montant de 21 961,65 € HT a été approuvé. Suite à une erreur matérielle il convient de modifier cet avenant pour un montant de 19 758,16 € HT. Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, cette proposition.

Vigny : Un projet de sécurisation de la route de Vigny est à l'étude.

## **9. Personnel :**

Emploi : M. le Maire propose à l'assemblée d'accueillir M. Ludovic FOL au sein de l'équipe technique. Ce jeune homme, originaire de Savigny, travaillera 13 heures par semaine sur chacune des communes (JONZIER et SAVIGNY) du 4 juin 2018 au 31 mai 2019. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la mise à disposition de M. Ludovic FOL sur la commune à raison de deux jours par semaine.

## **10. Divers :**

Courrier dénonçant laxisme et irrégularités : M. le Maire donne lecture d'un courrier dont l'identité de l'auteur est mensongère. Cette personne dénonce des agissements peu respectueux d'un administré et surtout l'inaction des élus face à ces problèmes.

M. le Maire souhaite apporter des précisions pour rétablir la vérité.

- tous travaux réalisés sans autorisation est systématiquement suivi d'un courrier pour régularisation de la situation, avec éventuellement dépôt de plainte s'il n'y a pas de réaction. Les travaux incriminés ont fait l'objet de la même procédure que d'habitude et la commission urbanisme suit ce dossier.

- les propriétaires de terrain sont libres d'aménager leur tènement, y compris pour du stockage disparate et inesthétique, tant que ces biens ne polluent pas ou ne perturbent pas la sécurité.

Il est bien évident que la dégradation de bien public, comme la pierre de la croix de Vigny, est regrettable.

La Gendarmerie de Valleiry a été alertée sur ces deux dossiers.

Le Conseil Municipal, quant à lui, regrette l'attitude peu responsable d'un courrier anonyme car le signataire n'existe pas : « M. SAUTIER – L'Eluisset – VIRY ». La Poste ne le connaît pas !

MJC du Vuache : M. David MERY présente à l'assemblée le plan d'action 2018-2021 de la MJC du Vuache. Cette structure, composée de huit communes membres, poursuit sa dynamique avec un nombre d'adhérents croissant. Le financement des postes du personnel est pris en charge principalement par la MJC ainsi que par le Conseil Départemental sous forme de subvention qui va cependant être revue à la baisse.

Location salles : Des intervenants « NAP » ont sollicité la commune pour poursuivre leur activité au sein de notre commune l'année prochaine. Des cours de danse seraient proposés par M. Stéphane BARON, notamment le mercredi après-midi pour les 6-8 ans et 9-11ans. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition des salles communales à savoir :

- Location grande salle : 60 €/mois,
- Location du caveau : 30 €/mois.

Environnement : Le fleurissement estival a été effectué, le Conseil Municipal adresse ses compliments au personnel pour ce travail.

Sortie des aînés : elle aura lieu le samedi 9 juin. Le petit-déjeuner sera pris à l'Auberge de la Goutte d'Or, suivi d'une visite du site du Fort l'Ecluse. La journée se poursuivra par le déjeuner-spectacle à la ferme du Pré Velard à Thoiry.

Fête de la musique : organisée par l'APE, elle se déroulera le samedi 16 juin sous le préau de l'école.

Prochain conseil municipal : jeudi 28/06/2018 à 20h30.

Octobre rose : une réflexion est à l'étude pour organiser une marche à pieds sur la commune ainsi que pour élaborer des préparations culinaires « roses » en collaboration avec la boulangerie et l'auberge communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

**Le Maire,  
M. MERMIN**